

**Arrêté modificatif n°2 de l'arrêté portant nomination des membres
du Comité Régional de l'Enseignement Agricole Occitanie**

Le préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite,

- Vu le code de l'Éducation ;
- Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VIII modifié ;
- Vu le décret n° 90-187 du 28 février 1990 modifié, relatif à la représentation des organisations syndicales d'exploitants agricoles au sein de certains organismes ou commissions ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°R76-2024-09-17-00004 du 17 septembre 2024 portant délégation de signature à monsieur Olivier ROUSSET, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour, notamment, la nomination des membres du CREA ;
- Vu l'arrêté en date du 2 janvier 2023 relatif au Comité Régional de l'Enseignement Agricole Occitanie fixant la liste des organisations représentatives au plan régional et la répartition des sièges entre elles ;
- Vu les résultats des élections aux chambres d'agriculture de janvier 2025 ;
- Vu les résultats de la consultation générale des personnels du ministère de l'agriculture et de l'alimentation organisée au plan régional le 8 décembre 2022 ;

- Vu les résultats aux élections des conseils d'administration organisées dans les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de la région Occitanie pour l'année scolaire 2025/2026 ;
- Vu les propositions faites par les organismes, associations et organisations mentionnées à l'article R814-33 du code rural et de la pêche maritime ;
- Vu les propositions faites par le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en ce qui concerne le représentant de l'établissement public d'enseignement agricole ou vétérinaire ;

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : Sont nommés membres du **Comité Régional de l'Enseignement Agricole Occitanie** :

1/ Au titre des représentants de l'Etat

- Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou, en cas d'absence ou d'empêchement, le chef du service régional de la formation et du développement ;
- Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt adjoint ou son représentant ;
- Le recteur de la région académique ou son représentant ;
- Le délégué régional à la formation professionnelle ou son représentant ;

2/ Au titre des représentants de la région :

Titulaires	Suppléants
M. Vincent LABARTHE	Mme Mélanie TISNE VERSAILLES
Vice-Président du Conseil régional	Conseillère régionale
Mme Judith CARMONA	M. Patrick CASES
Conseillère régionale	Conseiller régional

3/ Au titre de la chambre régionale d'agriculture :

Titulaire	Suppléant
M. Pierre COLIN	Mme Clémence BERNIE

4/ Au titre des établissements public d'enseignement agricole ou vétérinaire :

Titulaire	Suppléant
Mme Corinne BRIGITTE	Mme Vanessa ALLAUZEN
Directrice EPLEFPA de Villefranche-de-Rouergue	Directrice de l'EPLEFPA de Perpignan-Roussillon

5/ Au titre des associations ou organismes responsables d'établissements d'enseignement agricole privés ayant passé un contrat avec l'Etat : un représentant de chaque organisation fédérative nationale des établissements implantés dans la Région et un représentant de l'organisation fédérative des établissements de la Région qui scolarise la plus forte proportion d'élèves :

CNEAP

Titulaires	Suppléants
Mme Christel FUGIT-DULOUT	M. Jean-Paul RIVIERE
Institut Saint-Joseph	LPP Clair Foyer
LASBORDES	CAUSSADE
M. Christophe PIAU	Mme Marie-Claude REFFLE
Lycée André Alquier	LAP Saint-François La Cadène
SAINT-AMANS-SOULT	LABEGE

UNMFREO

Titulaire	Suppléant
Mme Isabelle PEUDECOEUR	M. Thierry GAUBIAC
FRMFR	FRMFR
BRENS	NIMES

UNREP

Titulaire	Suppléant
M. Arthur FLORIN	M. Damien PLOUY
Lycée Agricole privé de Meynes	LPTAHP de Gignac
MEYNES	GIGNAC

6/ Au titre des organisations syndicales représentatives des personnels des établissements d'enseignement agricole publics, désignés par leurs organisations respectives :

ELAN COMMUN

Titulaires	Suppléants
M. Philippe DUFFAUT	Mme Eva ALCANIZ
CFA de L'Hérault	CFPPA de Nîmes-Rodilhan
EPLEFPA de Montpellier-Orb-Hérault	EPLEFPA de Nîmes-Rodilhan
Mme Stéphanie MOLINIER	M. Olivier GAUTIE
LEGTA Beauregard	LEGTA Toulouse-Auzeville
EPLEFPA de Villefranche de Rouergue	EPLEFPA Toulouse-Auzeville
M. Stéphane BARNINI	Mme Angélique PASTOR
LEGTA site de Saint-Chély d'Apcher	CFA de l'Aude
EPLEFPA de la Lozère	EPLEFPA de Carcassonne
Mme Marie-Claire PRIGNOT	Mme Florence MAZENQ
LEGTA Pierre-Paul Riquet	LEGTA Beauregard
EPLEFPA de Castelnaudary	EPLEFPA de Villefranche de Rouergue
Mme Edith FRANCO	Mme Marie-Annick SILVASI
LEGTA Toulouse-Auzeville	L.P.A. Claude Simon
EPLEFPA de Toulouse-Auzeville	EPLEFPA de Perpignan-Roussillon
M. Christian GEBELIN	Madame Alexia LAPEYRE
L.P.A de La Condamine	LEGTA Jacques Chirac
EPLEFPA de Montpellier-Orb-Hérault	EPLEFPA de Rodez

FO Enseignement agricole

Titulaire	Suppléant
M. Emmanuel CHARASSE	M. Etienne LEMAIRE
LPA Lavar	LEGTA La Vinadie
EPLEFPA du Tarn	EPLEFPA Figeac

UNSA

Titulaire	Suppléant
M. Philippe HERVE	Non désigné
LPA Claude Simon	
EPLEFPA Perpignan-Roussillon	

7/ Au titre des organisations syndicales représentatives des personnels des établissements d'enseignement agricole privés ayant passé un contrat avec l'Etat implantés dans la Région, désignés par leurs organisations respectives :

SNEC/SNEP/CFTC

Titulaire	Suppléant
M. Ludovic VALERINO	Mme Estelle CLAVERIE
Institut Saint-Joseph	LEAP Beau Soleil
LIMOUX	CERET

FEP/CFDT

Titulaires	Suppléants
Mme Cécile RUIZ	Mme Florence MAGOUTIER
LERP L'oustal	LAP Saint-François La Cadène
Montastruc le Conseillère	Labège
M. Jean-Christophe LEBLANC	M. Alain SARDA
LEAP Bonne Terre	Institut Saint-Joseph
Pézenas	Limoux

CFDT

Titulaire	Suppléant
M. Lionel LAFAYE	Mme Sonia FORLI
MFR La Pinède	MFR La Pinède
Marguerittes	Marguerittes

8/ Au titre des organisations représentatives des parents d'élèves de l'enseignement agricole, ainsi répartis :

- a- Etablissements d'enseignement agricole public, désignés par leurs organisations respectives :

FPCE

Titulaires	Suppléants
Mme Muriel QUARANTA NICAISE	Mme Beatriz MALLEVILLE
M. Rémy LANDRI	Mme Lamia GHOBANE

PEEP

Titulaire	Suppléant
M. Michel RAFFI	Mme Marie-Hélène GUENEGO

DRAAF Occitanie
 Service régional de la formation et du développement (SRFD)
 Affaire suivie par : Paul CANDAELE
 697 avenue Etienne Meul – CS 90077
 34078 MONTPELLIER cedex 3
 Tél. : 04 67 10 19 10
 Mél : paul.candaele@agriculture.gouv.fr
 Site internet : <https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/>

- b- Etablissements d'enseignement agricole privé ayant passé un contrat avec l'Etat, implantés dans la région, désignés par leurs organisations respectives :

CNEAP

Titulaire	Suppléant
Non désigné	Non désigné

UNMFREO

Titulaire	Suppléant
Mme Céline MULLET	Mme Nicole SANCHEZ

UNREP

Titulaire	Suppléant
Non désigné	Non désigné

9/ Au titre des organisations professionnelles et syndicales représentatives au plan régional des employeurs, des exploitants et des salariés agricoles, ainsi répartis :

- a- Représentants des organisations professionnelles et syndicales représentatives des exploitants et employeurs des secteurs de la production agricole, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles, désignés respectivement par ces organisations :

FRSEA-JA

Titulaire	Suppléant
Mme Karen SERRES	M. Laurent PAILLAT
M. Julien BOURROUNET	M. Sébastien MAGNAC

CONFEDERATION PAYSANNE

Titulaire	Suppléant
M. Michel DES ROCHETTES	M. Henri SALLANABE

COORDINATION RURALE

Titulaire	Suppléant
M. Denis SICARD	M. Cédric POUGET

- b- Représentants des salariés de l'agriculture et des industries agroalimentaires appartenant aux organisations syndicales les plus représentatives au plan régional, désignés respectivement par ces organisations :

CGT

Titulaire	Suppléant
Non désigné	Non désigné

CFDT

Titulaire	Suppléant
Non désigné	Non désigné

10/ Au titre des représentants des élèves

Titulaire	Suppléant
Mme Isaure GRANELL	M. Ilan BLERIOT
LEGTA Ondes	LEGTA Ondes

Article 2 : La durée du mandat des membres désignés à l'article 1 est fixé à trois ans, à compter du 21 octobre 2025. Elle est fonction des modalités spécifiques régissant leur mode de désignation. Lorsqu'un membre du Comité Régional de l'Enseignement Agricole perd sa qualité de membre, un arrêté modificatif est pris dans le respect de l'arrêté préfectoral de répartition des sièges en date du 2 janvier 2023 et pris pour une durée de quatre ans.

Article 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Occitanie.

Fait à Toulouse, le 21 octobre 2025

Pour le préfet de la région Occitanie et par délégation,
Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Olivier ROUSSET



DRAAF Occitanie
Service régional de la formation et du développement (SRFD)
Affaire suivie par : Paul CANDAELE
697 avenue Etienne Meul – CS 90077
34078 MONTPELLIER cedex 3
Tél. : 04 67 10 19 10
Mél : paul.candaele@agriculture.gouv.fr
Site internet : <https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/>